



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 38507

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, sur la redaction des carnets de cheques distribues a leurs clients par les etablissements bancaires francais. Ceux-ci portent la mention, pour les clients de sexe masculin ou les comptes joints, de : Mr. Or l'abreviation francaise de Monsieur est M, Mr etant l'abreviation du terme anglais Mister. Il lui demande en consequence de faire en sorte que cesse la repetition a des millions d'exemplaires de cette faute dans l'usage de notre langue.

Texte de la réponse

Reponse. - entraine le recours a des abreviations aussi comprehensibles que possible. L'abreviation du mot monsieur fait l'objet de pratiques diverses. L'utilisation du Mr semble generalement preferee a celle de M pour eviter des confusions avec l'abreviation de certains prenom. En l'absence de normalisation de l'abreviation du mot monsieur, les etablissements de credit se referent au fascicule de documentation de l'Association francaise de normalisation relatif a l'abreviation des elements de l'adresse postale, qui recommande l'utilisation de Mr.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38507

Rubrique : Francais: langue

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1336

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2020